

**COMpte RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2025**



Nombre de Conseillers en exercice	: 29
" " présents	: 20
" " ayant donné pouvoir	: 06
" " votants	: 26

Date de la convocation : 18 septembre 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ ; Mme MARTIN ; Mme BAILLY ; M. GRENIER ; M. TISSOT ; Mme BENOIT ; Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme TBATOU ; Mme FILIPPI ; M. VUILLEMOZ ; M. VUILLEMIN, ; Mme GIROD ; M. POUX ; Mme DOUARD ; M. BINDA ; M. BOURNY ; M. CUEVAS ; Mme VERNIER-THIEMARD ; Mme GOBET.

EXCUSÉS : Mme DELACROIX donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. BONJOUR donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. CUSENIER donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme RIGOULET donne pouvoir à Mme GIROD ; M. OLIVIER ; Mme ROYET ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à M. GRENIER ; Mme SEKER donne pouvoir à M. VUILLEMIN ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Catherine DOUARD

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

M. le Maire.- Avant toute chose, j'ai reçu tout à l'heure des nouvelles de Laurent Laithier. Il va bien, il nous salue tous. Tout se déroule comme prévu. Il m'a dit qu'il n'avait que deux heures de tranquillité, puisqu'il est suivi même dans la nuit. Le personnel est vraiment au top.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez reçu la convocation et l'ordre du jour en temps et en heure. Si vous êtes d'accord, je souhaiterais rajouter une motion pour le maintien de la ligne ferroviaire des Hirondelles, que Dole a déjà prise.

Pour information, le train revient le samedi 18 octobre, il arrivera à Champagnole à 11 heures 17. Il partira de Saint-Claude et fera toutes les gares. Après son arrivée, il y aura un nouveau départ pour Mouchard, Dole, Dijon, Besançon à 11 heures 44. À 12 heures 22, il remontera. Nous en parlerons donc à la fin.

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025 adressé le 18 juillet 2025

M. le Maire.- Vous avez reçu le 18 juillet le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025. Y a-t-il des remarques ou des choses à faire changer ? (*Néant*) Je considère donc qu'il est adopté à l'unanimité, merci.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- J'ai reçu les remerciements de Trans'Organisation, qui nous remercie pour la subvention attribuée lors de l'organisation de la Transju'Cyclo, qui a été un gros succès. Elle s'est déroulée les 6 et 7 septembre, avec un départ et une arrivée à Champagnole. Ils comptent monter en puissance. Ils espéraient 1 800 participants et ils en ont eu 2 100. L'an dernier, ils étaient à 1 500, l'année d'avant à 1 200, celle d'encore avant, à 1 000, donc cela monte en puissance.

Information subventions

M. le Maire.- La Commission permanente du Conseil Départemental du Jura a décidé d'accorder à l'École de Musique une subvention d'un montant de 33 663 euros pour le soutien au fonctionnement de la structure, le projet d'école-concert-cabaret, le projet interécoles Automne Musical autour de la flute traversière. Ils ont eu 33 000 euros.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Arrêtés :

- Arrêté de tarifs des accueils de loisirs périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2025 (du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026)
- Arrêté de tarifs des accueils de loisirs extrascolaires à compter du 1^{er} septembre 2025 (du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026)
- Arrêté fixant les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025

Renonciations au droit de préemption :

- Propriété de Monsieur BOUILLER Mathieu - Section AC n° 118, 330 et 331 - 1 rue Cretin - Lots 8 et 16
- Propriété des Consorts BOURGEOIS - Section BH n° 139 - 16 rue de Boyse
- Propriété des Consorts PARNET - Section AC n° 257, 523 - 6 rue Louis Pergaud
- Propriété de Monsieur HUMBERT Dany - Section AH n° 414 - 1 B rue Dukinfield
- Propriété des Consorts MELLI - Section AN n° 43 - 17 rue Léon Blum
- Propriété de Monsieur GILLES Bérenger et Madame DESSERTEINNE Charlotte - Section AD n° 65 - 32 avenue Edouard Herriot
- Propriété des Consorts MONNERET - Section BD n° 52 - 5 rue Jules Verne
- Propriété de la SCI F.M.S.C. - Section AB n° 126 - 19 rue Maréchal Foch
- Propriété de Monsieur REVERCHON Jean-Louis et Madame REVERCHON Marianne - Section AB n° 365 - 54 rue Maréchal Foch - Lot 16
- Propriété de la SAS PIEREV IMMOBILIER - Section AB n° 365 - 54 rue Maréchal Foch - Lot 47

- Propriété de Madame PIERRAIN Marie-Christine - Section AB n° 365 - 54 rue Maréchal Foch - Lot 8
 - Propriété de Monsieur REVERCHON Gabriel - Section AB n° 365 - 54 rue Maréchal Foch - Lot 6 et 45
 - Propriété de Madame REVERCHON Marianne et Monsieur REVERCHON Jean-Louis - Section AB n° 365 - 54 rue Maréchal Foch - Lot 1, 36 et 47
 - Propriété de Monsieur MESSAOUDI Mohamed et Madame ROKBANI Nahla - Section BC n° 220 - 239 rue Pierre Brocard
-

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez. - Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

Les modifications proposées sont les suivantes :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
ÉCOLE DE MUSIQUE	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe CDD (11.75/20 ^{ème}) au 31/08/2025	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} Classe CDD (20/20 ^{ème}) au 01/09/2025
RESTAURANT MUNICIPAL	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 30/09/2025	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 01/10/2025

Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe correspond au nouveau Directeur de l'École de Musique, qui a été recruté dernièrement.

M. le Maire.- Il s'agit d'Emmanuel Casagranda.

M. Dussouillez.- La création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au Restaurant municipal fait suite à une mutation de personnel du service Animation, c'est une personne qui a rejoint l'équipe de l'Oppidum.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces modifications du tableau des effectifs, selon les conditions et dates susvisées.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2. Attribution de subvention à l'Ensemble Orchestral du Jura

Mme Martin.- L'Ensemble Orchestral du Jura présentera à l'Oppidum le samedi 11 octobre 2025 son nouveau concert intitulé « Frissons symphoniques ».

Pour rappel, les statuts de l'association avaient été modifiés en 2016. Le département du Jura constitue le principal soutien financier, soit environ 50 % du budget global du projet. D'autres représentations devraient avoir lieu sur la saison 2025-2026 dans des communes ayant la capacité d'accueillir le spectacle, et ce moyennant une participation financière de 3 500 euros.

De plus, afin de faire découvrir au jeune public l'orchestre symphonique, trois séances scolaires sont programmées à Champagnole le vendredi 10 octobre 2025.

Suite à l'avis favorable de la Commission Développement culturel en date du 15 septembre dernier, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'Ensemble Orchestral du Jura et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

3. Restauration des statues de la tribune de l'orgue : Demande de subvention

Mme Martin.- On nous a signalé que l'an dernier que les statues présentaient des marques de faiblesse. Le bois est abîmé et infesté.

Les aspects actuels des deux statues de la tribune de l'orgue suscitent une fragilité des assemblages des statues si l'infestation se prolonge.

Le creusement de la matière par les insectes a non seulement entraîné leur fragilité, mais aussi altéré l'aspect esthétique sur l'épiderme du bois. Les statues portent en effet sur différentes zones des traces d'attaques xylophages avancées. Des trous actifs, des galeries d'insectes visibles, l'indice de la perte de matière : la vermouiture sous la forme de sciure est également présente sur les deux statues et particulièrement sur leur revers.

L'atelier de restauration le plus compétent pour éradiquer l'infestation xylophage est le CRRCOA (Vesoul), qui a mis au point un dispositif de traitement par anoxie sous atmosphère inerte, opération qui est complétée par un traitement préventif. L'objectif est la désinsectisation et le traitement sur bois. La prestation aura lieu en atelier et non sur place.

Le coût total est de 9 406 euros (il n'y a pas d'application de TVA).

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :

Répartition du financement	% du montant total	Montant
Autofinancement		
Fonds propres ville de Champagnole	35	3 292,10 €
Aides publiques		
Etat (DRAC)	40	3 762,40 €
Conseil départemental	25	2 351,50 €
	100	9 406 €

Le projet est inscrit en section d'investissement au budget primitif 2025.

La Commission Développement culturel a émis un avis favorable lors de sa réunion du 15 septembre dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet et le plan de financement, autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches liées à cette demande de subvention concernant la restauration des statues de la tribune de l'orgue et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Je vous remercie.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

4. Attribution de subvention à Champagnole Jur'Athletic

La section d'athlétisme de Champagnole faisait partie depuis 2007 du club EJCA (Entente Jura Centre Athlétisme). Cette section a désormais repris son autonomie sous un nouveau nom : « Champagnole Jur'Athlétique », avec un nouveau logo et de nouvelles couleurs.

Ceci engendre des achats pour un montant d'un peu plus de 9 000 euros (maillots, matériel, marquage).

Après avis favorable de la Commission Affaires sportives, il est proposé d'attribuer au club une subvention exceptionnelle de 2 500 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention de 2 500 euros à Champagnole Jur'Athlétique. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Mme Bailly.- Le club faisait partie de l'EJCA, il y avait Champagnole, Salins et Poligny. Cela s'est toujours très bien passé, sauf depuis deux ou trois ans, puisque quelques tensions sont survenues, venant principalement de celui qui chapeaute les trois sections. Champagnole a désiré reprendre son indépendance, d'où le nouveau club Jur'Athletic.

J'ai eu le Président cet après-midi, les inscriptions se sont bien déroulées, ils en sont à 130 et quelques pour l'instant et il reste encore quelques licences à finaliser. Ils espèrent atteindre les 150, 160, comme l'an dernier.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Contre ? Abstentions ? Merci.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

5. Rapport d'activité 2024 du SIDEC

Le Syndicat mixte d'Énergies, d'Équipements et de E-Communications, c'est-à-dire le SIDEC du Jura, a établi son rapport d'activité 2024.

Vous trouverez ci-annexé le document complet.

En complément de ce rapport, il vous est précisé ci-après les domaines sur lesquels la ville de Champagnole travaille avec le SIDEC :

- La Ville adhère au groupement d'achat d'énergies *via* le SIDEC, ce qui permet une négociation à grande échelle de nos achats de gaz et d'électricité.
- La Ville adhère au contrat de concession départementale de distribution géré par le SIDEC.
- Les extensions de réseaux électriques basse tension, par exemple dans un nouveau lotissement, doivent obligatoirement être réalisées par le SIDEC.
- La Ville s'est engagée dans un Conseil en Énergie Partagé, confié au SIDEC, qui dispose d'un chargé de mission spécifique. Un rendu annuel est effectué.
- La Ville est autonome dans le domaine de l'éclairage public, mais à chaque fin d'année, les factures sont transmises au SIDEC, qui reverse un montant correspondant à 20 % de nos dépenses (6 628 euros en 2024).

En revanche, nous n'utilisons pas les services du SIDEC pour la distribution de gaz, pour l'alimentation en eau potable, pour la maîtrise d'œuvre de projets, pour les logiciels et les services informatiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2024 du SIDEC du Jura.

M. Dussouillez.- Le rapport est assez conséquent. Vous l'avez reçu en amont et avez eu un peu de temps pour le feuilleter, donc je pense que tout le monde l'a lu.

Pour votre information, le SIDEC, créé en 1949, a fêté ses 75 ans en 2024. En 1967, pour exemple, le Conseil général du Jura avait adhéré au SIDEC afin que ce dernier aménage et construise pour son compte les équipements touristiques du lac de Vouglans, des collèges, ainsi que d'autres ouvrages.

Plusieurs chapitres concernent le SIDEC, le premier étant de garantir l'approvisionnement et les dessertes du territoire en énergie, eau, assainissement, infrastructures de communication, voirie, réseaux divers.

En 2024, le montant global des travaux de réseaux électriques s'est élevé à 12 621 062 euros TTC, dont 2 418 159 euros de participation financière du SIDEC pour 203 opérations. Vous avez le détail des travaux à droite de la page 6.

Les autres travaux sont les suivants : travaux d'infrastructures de communication pour un montant de 965 397 euros, dont 142 978 euros de participation financière du SIDEC, qui a concerné 66 opérations ; travaux d'éclairage public pour un montant de 3 113 582 euros, dont 910 984 euros de participation financière du SIDEC, qui a concerné 186 opérations.

Concernant la distribution au public d'électricité, 169 709 clients adhèrent au SIDEC, pour une distribution de 1 697 740 kilowattheures acheminés.

Concernant le gaz naturel, 25 communes ont transféré leur compétence Gaz au SIDEC pour 113 000 000 kilowattheures acheminés, ce qui concerne 6 136 clients pour le Jura.

Vous avez ensuite toutes les cartes, les durées moyennes de coupure, la qualité de fourniture et le bilan des travaux 2024.

En page 16, vous avez la production d'électricité par énergies renouvelables, dont nous parlerons dans les prochains dossiers du Conseil municipal, avec la SEM EnR Citoyenne, outil public des collectivités du Doubs et du Jura. Cette SEM (Société d'Économie Mixte) a pour vocation de redonner aux collectivités le pouvoir de produire leur électricité et de bénéficier des retombées économiques générées par leurs projets.

Elle applique trois principes de travail :

- Redonner aux collectivités la maîtrise de leurs projets en ayant voix aux décisions ;
- Prendre des risques financiers à leur place ;
- Leur apporter des recettes supplémentaires.

Cela concerne tout ce qui est photovoltaïque, éolien et hydroélectrique.

Pour l'année 2024, cette SEM a eu à son actif deux projets, cinq dossiers en cours d'instruction, 48 rencontres avec les élus des collectivités, huit conventions de partenariat et de développement signées.

Passons maintenant à la page 18, qui porte sur la production de chaleur par énergies renouvelables avec la Société publique locale Jura Chaleur Renouvelable.

Par exemple, sur la commune de Mouchard, la chaudière du Lycée des Métiers du Bois était propriété de la Région. Elle était en sous-production, puisqu'elle avait été surdimensionnée par rapport au lycée. C'est donc la Société qui a racheté la chaudière et qui a étendu son réseau sur des bâtiments publics et sur des habitations autour du Lycée des Métiers du Bois. Voilà un exemple de ce qu'a fait Jura Chaleur Renouvelable en matière de chaleur.

Le SIDEC a également pour mission de valoriser et développer le patrimoine communal et intercommunal sur le territoire (aménager, construire, rénover et entretenir).

S'agissant de l'éclairage public, le montant global des travaux s'est élevé à 3 113 582 euros pour 186 opérations, avec une participation financière du SIDEC d'un peu moins d'un million d'euros.

Vous avez ensuite la liste des travaux qui ont été effectués dans ce domaine.

En page 24, vous pouvez voir que 27 opérations nouvelles ont été ouvertes pour les bâtiments et 37 pour l'assainissement en 2024. L'eau et l'assainissement représentaient un coût de 4 470 000 euros HT, dont 293 000 euros financés par le contrat SIDECK.

En page 25, vous avez la carte du bilan des opérations.

Pour les bâtiments, le SIDECK du Jura propose aux collectivités différentes modalités d'accompagnement pour la gestion, la rénovation ou l'extension de leur patrimoine.

En page 27, vous avez quelques opérations de bâtiment terminées, notamment le vieux chalet de La Marre, le château Caron à Fraisans et le foyer communal d'un logement à La Tour-du-Meix. Une opération s'est aussi déroulée sur Morbier.

S'agissant du bilan photovoltaïque sur le patrimoine, il est à noter que le SIDECK du Jura accompagne les collectivités afin de développer des installations de production d'électricité par photovoltaïque. Nous en reparlerons dans quelques minutes avec Monsieur le Maire.

Le SIDECK développe également des ombrières. Sur le parking de leur siège, ils ont mis en place un certain nombre d'ombrières, en partenariat avec la SEM EnR Citoyenne.

En page 31, vous avez tout ce qui est eau, assainissement, voirie et aménagements, ainsi que le détail des travaux en 2024, à savoir :

- Eau et assainissement : 18 opérations en maîtrise d'œuvre en phase chantier, quatre marchés en accord-cadre en phase chantier et une opération en mandat en phase chantier ;
- Aménagement des espaces publics : 10 opérations en maîtrise d'œuvre en phase chantier ;
- Études et diagnostics : 27 arrêtés et schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie, 14 rapports sur le prix et la qualité du service, quatre schémas directeurs (alimentation en eau potable et assainissement) et trois études de faisabilité en aménagement des espaces publics ;
- Autres missions d'appui aux collectivités : 80 dossiers de demande de subvention, trois procédures de délégation de service public et une étude structurante pour le transfert de la compétence Eau et Assainissement.

En page 32, vous avez un exemple d'aménagement d'espace public à Chaux-des-Crotenay, avec les montants en bas de page.

Dans ses missions, le SIDECK a également pour objectif d'essayer d'optimiser les coûts de fonctionnement des collectivités et de gérer le patrimoine : mutualiser, exploiter et conseiller.

En ce qui concerne l'énergie, 96 collectivités ont adhéré, dont six EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), et 855 bâtiments publics ont été diagnostiqués.

Vous avez ensuite les différents exemples dans ce domaine, notamment la maintenance de l'éclairage public avec le programme e-lum, service d'autodiagnostic à distance.

En ce qui concerne les achats d'énergies (page 38), c'est ce dont la Ville profite sur les achats groupés pour l'électricité.

Le SIDECK a aussi une mission d'accompagnement des collectivités dans les services informatiques et numériques (assister, maintenir, sécuriser). Il est à noter que 16 709 demandes ont été traitées et 520 conventions renouvelées. Pour GéoJura, 503 connexions ont été demandées

en moyenne depuis le 17 octobre 2024, sachant que GéoJura fait également des diagnostics à distance.

En page 43, vous pouvez voir les adhérents de l'année 2024, ainsi que les différents outils que le SIDEC propose sur cette thématique.

Ce dernier fournit une assistance logiciels et métiers, mais cela ne nous concerne pas trop, ainsi que la sécurité des systèmes informatiques. Vous avez tous les chiffres clés en page 47 sur ce dernier point.

Le SIDEC assiste les territoires dans la transition énergétique (planifier, organiser et proposer des projets). Il s'agit notamment de la démarche Climat-Air-Énergie et des énergies d'origine renouvelable avec l'énergie thermique. Dans les pages suivantes, vous avez les bilans des différents secteurs qui ont profité de cette thématique.

Le SIDEC doit encore renforcer la transversalité et les services supports (fonctionner, financer et mobiliser).

S'agissant des ressources humaines, il faut savoir que le SIDEC est une grosse entreprise : 94 emplois permanents au 31 décembre 2024, avec une moyenne d'âge de 40,96 ans, répartis en 55 titulaires et 39 non-titulaires.

Pour les finances, 4 424 mandats et 2 693 titres ont été émis, avec un budget vert de 43 % des dépenses favorables.

Pour ce qui est des moyens généraux, le SIDEC représente 103 046 kilowattheures consommés en électricité, 12 847 kilowattheures consommés en gaz naturel et 269 000 kilowattheures consommés en granulés bois.

Il est à noter une opération de communication sur l'année 2024 : le SIDEC a rencontré de nombreux EPCI et communes. Ils étaient par exemple venus à l'Oppidum pour des ateliers connectés.

J'en termine avec les gros chiffres du SIDEC (page 66). Sur le compte financier unique 2024, en fonctionnement, le SIDEC représente 8 689 500 euros – vous avez le détail en dessous – et des recettes de 10 557 000 euros.

En investissement, les travaux d'éclairage public représentent 3 237 000 euros en recettes et 3 506 000 euros en dépenses. Sur les réseaux électriques, les recettes se sont élevées à 8 190 000 euros et les dépenses à 9 542 000 euros.

Vous avez toute la répartition financière du SIDEC en page 67.

Voilà pour la présentation succincte du rapport du SIDEC.

Je précise que Gilbert Blondeau a démissionné dernièrement de la Présidence et que son premier Vice-Président a pris les rênes, Bernard Brunel, maire de la Chapelle-sur-Furieuse, qui assurera la Présidence jusqu'aux prochaines élections.

Avez-vous des questions ou des remarques ? (*Néant*)

C'est une prise d'acte, c'est cela ?

M. le Maire.- Oui, nous devons acter que le rapport nous a été présenté, nous n'avons pas à voter.

M. Dussouillez.- Si vous n'avez pas de questions, je vous demande donc d'acter cette présentation. Merci, nous l'avons donc actée.

6. *Rapport d'activité 2024 du SYDOM et du SICTOM*

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le SICTOM Jura Est et le SYDOM du Jura ont élaboré leur rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Les documents complets sont ci-annexés.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ces rapports, qui sont également tenus à la disposition du public.

M. le Maire.- Nous en venons à ce moment que vous attendez tous avec impatience chaque année, à savoir le rapport sur le prix de la qualité de l'élimination des déchets ménagers du SICTOM. Je vais essayer d'être rapide.

Commençons par le SICTOM, avec l'évolution du bac gris et du bac jaune (ou bleu) de 2003 à 2024, puisque c'est le rapport 2024. Vous pouvez constater une « gentille » baisse sur le bac gris entre 2003 et 2018-2019, suivie d'une montée brutale suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), lorsque sont arrivées dans notre SICTOM les communes de Nozeroy et Salins. Cela a représenté 10 000 habitants supplémentaires, donc nous sommes montés. Ensuite, la pente est largement descendante du bac gris, puisque nous sommes passés en quelques années de 7 442 tonnes à 6 302 tonnes, malgré les 1 400 habitants de plus en 2024 par rapport à 2003, puisque les deux Foncines nous ont rejoints au 1^{er} janvier 2024.

S'agissant du bac jaune, l'évolution est à peu près stable, avec une montée lorsque sont arrivées les communes de Salins et Nozeroy, puis un retour à la stabilité. Nous sommes en légère augmentation par rapport à 2023, mais ce n'est pas significatif.

Il est à souligner que nous étions 42 883 habitants en 2023 et que nous sommes passés à 44 018 en 2024, soit 1 200 habitants supplémentaires. Nous étions à 158 kilos par habitant en 2023 et nous sommes passés à 143 kilos en 2024 sur le bac gris, sachant que la projection sur 2025 devrait être de 123 kilos, soit une baisse de 20 kilos. Le bac de tri est quant à lui à peu près stable, passant de 56,48 kilos à 57,99 kilos entre 2023 et 2024.

En page suivante, vous pouvez voir la répartition entre le secteur Champagnole/Nozeroy et Arbois/Poligny/Salins. C'est à peu près équivalent.

S'agissant des déchets apportés en déchetterie, c'est le tout-venant déchetterie qui nous coûte cher, avec 41 kilos par habitant, parce que le stockage est à Courlaoux. Ce chiffre est stable, avec 1 793 tonnes en 2024.

Le bois coûte également cher à éliminer, pesant 1 316 tonnes réparties entre les six déchetteries du SICTOM : Champagnole, Arbois, Poligny, Salins, Nozeroy et Foncine-le-Haut, sachant que les deux dernières ne sont pas très grandes.

Les gravats sont eux aussi menés dans d'anciennes carrières, donc nous coûtent cher, avec 2 324 tonnes.

En ce qui concerne les déchets verts, cela dépend de la pluviométrie de l'année, c'est-à-dire que nous savons après si l'année a été pluvieuse ou pas. Par exemple, 2024 était une année pluvieuse avec 1 750 tonnes, contre 1 446 en 2023, où il avait fait chaud. L'herbe n'a pas poussé, donc les feuilles et les branches non plus, raison pour laquelle nous avons eu moins de déchets verts.

Pour ce qui est des meubles, c'est Eco-Mobilier qui s'en occupe. Nous avons plus de 1 000 tonnes de meubles, mais cela ne nous coûte rien.

Nous collectons aussi l'amiante, mais nous n'en avons pas eu beaucoup. Je précise qu'une collecte d'amiante a eu lieu ce matin à Champagnole, qui a bien fonctionné. Les gens se sont inscrits, cela s'est très bien passé.

Dans nos déchetteries, nous avons tout de même collecté 11 315 tonnes de « cochonneries » – il faut quand même appeler un chat un chat – ce qui représente 257 kilos par habitant. C'est beaucoup ; c'est peu par rapport à la région parisienne et les grandes villes, certes, mais c'est tout de même important.

Les déchets diffus spécifiques sont ce que nous appelions auparavant les déchets dangereux. Certains sont repris par Eco-DDS et hors ECO-DDS : pour les premiers, ce sont eux qui payent ; pour les seconds, c'est le SICTOM qui paye. Tout dépend des contenants, contenus, et de la taille.

Il y a eu presque deux tonnes d'ampoules, ce n'est pas rien. En revanche, il y a peu de batteries car il y a des vols.

Ce n'est pas une blague : ils viennent les récupérer directement à la déchetterie, ils viennent les voler la nuit. Ils vident l'acide dans la terre, ils les cassent à coup de masse. Ce qu'ils veulent récupérer, c'est le plomb. Ensuite, ils brûlent le plastique sur place. Les gens nous les amènent pour que nous en prenions bien soin, et voilà. Ce ne sont pas des blagues que je vous raconte.

Le volume de cartouches d'encre est impressionnant : 1,27 tonne de cartouches d'encre. Bref, avançons.

M. Grenier.- Pourquoi le bois est-il plus cher. Est-il recyclé ?

M. le Maire.- Oui, c'est recyclé. Généralement, le bois qui arrive dans les déchetteries part en Italie, ils font des panneaux de bois avec et ils nous les revendent. Ne riez pas, la France est championne du monde ! Ils sont plus malins que nous.

M. Grenier.- C'est la France qui leur donne.

M. le Maire.- Surtout que je suppose qu'ils demandent de l'argent pour éliminer un déchet et pour nous revendre des panneaux en bois. Il faut savoir que c'est un déchet en France, mais dès que cela passe la frontière, ce n'est plus un déchet, c'est un produit. Vous savez, ce sont les panneaux avec tous les copeaux de bois. Bravo, ils sont très forts, ils sont plus forts que nous.

M. Dussouillez.- Il fallait faire pareil.

M. le Maire.- Non. Nous avons mis le mot « déchet », donc nous ne pouvons plus rien en faire. Ce sont des déchets de bois, nous n'en faisons plus rien. Il faut trouver une solution pour s'en séparer. Bref.

Sur la page suivante, c'est une autre manière de présenter ce que nous avons vu avant.

Vous avez ensuite les tonnages que nous avons vus tout à l'heure : sur le bac de tri, nous avons à peine augmenté, nous sommes à 57,99 tonnes ; sur le bac gris, nous sommes à 143 kilos de déchetterie, nous avons 257 kilos. Nous faisons donc 468 tonnes de déchets hors verre, parce que nous mangeons aussi beaucoup de moutarde et de confiture dans le secteur.

Le verre représente 2 188 tonnes sur le SICTOM.

S'agissant des indicateurs financiers, la collecte a coûté 2 357 000 euros en 2024. Vous avez la répartition des coûts : il y a beaucoup de personnels, de véhicules. L'Administration générale est comprise dedans. La précollecte, ce sont les achats de bacs.

En ce qui concerne le traitement, c'est le SYDOM. Cela a coûté 1 048 000 euros au SYDOM, avec le bac gris emmené à l'unité de valorisation énergétique pour être brûlé et le bac jaune (ou bleu), le bac de tri, qui est trié dans le centre de tri. Il y a aussi tout ce qui vient en partie des déchetteries, tout ce qui n'est pas revendu, parce que des choses sont tout de même revendues, notamment la ferraille. C'est enfoui au centre de stockage.

Avec la cotisation, cela représente 1 180 439,60 euros que nous avons payé au SYDOM pour éliminer.

Vous avez ensuite le coût des déchetteries au SICTOM, qui s'élève à 1 481 000 euros.

Vous avez un point sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative – incitative, parce que plus nous en produisons, plus nous payons. Sur l'année 2024, cette redevance a rapporté 3 869 000 euros.

Les autres recettes de la collecte, ce qui est amené directement aux quais, représentent de 15 806 euros. Il s'agit principalement du nettoyage sur les bordures de route, où le Département et l'État ramassent toutes les « cochonneries » qui sont balancées par tout le monde le long de la RN5. Forcément, nous ne leur en faisons pas cadeau, cela représente 15 000 euros.

En ce qui concerne la fréquentation des déchetteries et les apports des professionnels, c'est approximatif. À Champagnole, environ 70 000 personnes sont passées à la déchetterie en 2024. Il y a tout le temps du monde, autant qu'à l'Oppidum, pour être précis : c'est effectivement à peu près équivalent à l'Oppidum. Vous ne saviez pas qu'il passait autant de monde à la déchetterie qu'à l'Oppidum !

La fréquentation s'équilibre de la façon suivante entre les différentes communes :

- Champagnole : 70 000 personnes ;
- Arbois : 24 000 personnes ;
- Poligny : 44 000 personnes ;
- Bracon (Salins) : 13 000 personnes ;
- Mignovillard : 8 000 personnes ;
- Foncine-le-Haut : 6 000 personnes.

Le coût par habitant, hors investissement, donc doit être pris avec des pinces, c'est uniquement au niveau du SICTOM. Il s'établit comme suit, pour un total de 106 euros par habitant :

- Ordures ménagères : 59,51 euros ;
- Collecte sélective : 22,33 euros ;
- Déchetterie : 23 euros.

Ce coût doit être compris hors rentrées annexes, donc ce n'est pas 106 euros, c'est vraiment le coût brut. Ce sont vraiment des chiffres à prendre avec des pincettes.

Enfin, il est à noter que le SICTOM emploie 18 agents de collecte, six gardiens de déchetterie, deux gardiens de quai de transfert, huit personnes au bureau administratif (démarchage pour la mise en place de la redevance incitative), un guide composteur, un agent de livraison et de maintenance et un mécanicien.

Avez-vous des questions sur le SICTOM ? (*Néant*)

Nous pouvons donc passer au SYDOM, qui regroupe quatre SICTOM du Jura ainsi que la Communauté de Communes Terres d'Émeraude, en partie.

Sur l'évolution des principaux tonnages, le gris est en baisse par rapport à 2015, où nous étions à plus de 50 000 tonnes, contre moins de 45 000 aujourd'hui. Cette diminution ne nous concerne pas spécifiquement, les autres descendent également. C'est notre SICTOM qui descend le plus.

Je précise que pour le SYDOM, nous parlons de l'ensemble du Département. Ainsi, 48 952 tonnes ont été collectées en déchetterie, 11 856 tonnes d'emballages en verre, 7 153 tonnes issues des déchetteries, qui partent à l'enfouissement à Courlaoux, 14 000 tonnes de bac jaune et 44 057 tonnes de bac gris.

Nous sommes 267 233 habitants dans le Jura. Nous collectons, nous amenons au quai de transfert et cela repart ensuite sur Lons-le-Saunier.

Nous avons mis un point sur les usines de recyclage pour vous montrer que nous n'envoyons pas n'importe quoi n'importe où, c'est-à-dire que nous ne faisons pas traverser la France à tous nos déchets.

Le PET CLAIR, ce sont les bouteilles en plastique, qui vont dans le 21. Le PEHD, ce sont les plastiques, ils vont dans l'Ain. Les films vont à Châlons-en-Champagne dans le 51, parce qu'il n'y a pas plus près, mais autrement, c'est à Épinal. L'acier part à Dunkerque, à ArcelorMittal ; il n'y a pas le choix, c'est dans le Nord. L'aluminium part dans l'Oise, à Compiègne, il n'y a pas le choix non plus. Les cartons sont recyclés à la cartonnerie de Novillars. Les briques alimentaires partent dans les Vosges : ils en font, du papier-toilette, c'est incroyable ! Enfin, le gros de mag (le papier) va à Rillieux-la-Pape et les JRM (Journaux Revues Magazines) vont à Golbey dans les Vosges à la papeterie Norske Skog, où ils en font du papier journal.

Nous ne faisons donc pas traverser la France à nos déchets par plaisir, ce qui n'est pas le cas de tout le monde.

En ce qui concerne la prévention des déchets, il s'agit de ne pas en produire. Ce n'est pas dire non plus qu'il faut trier comme il faut, ce n'est pas ça.

Il est à souligner qu'il y a énormément de composteurs dans le Jura.

Vous avez ensuite les différents flux par habitant. Il s'agit notamment de la collecte séparée, avec le verre et le recyclable, qui représentent respectivement 54 et 44,3 kilos. Les ordures ménagères résiduelles représentent quant à elles 164 kilos par habitant, sachant que nous sommes à 143 et que nous allons passer à 123, c'est-à-dire que nous sommes loin devant la moyenne jurassienne. Les déchets occasionnels correspondent aux dépôts en déchetterie, qui pèsent 183 kilos, et dans les points d'apports volontaires, les textiles et autres, qui pèsent 6,9 kilos.

Je précise que la filière du textile est en grande difficulté. C'était déjà mal embarqué au départ, mais cela ne s'arrange pas. Ils ont de gros problèmes, qui se sont encore aggravés avec les vêtements de mauvaise qualité achetés chez Temu et autres. Il ne faut pas rêver, ceux qui achètent des pulls à 3,20 euros, vous le lavez deux fois, il meurt. Ensuite, la publicité « Tu ne le mets plus ? Vends-le ! » qui passe à la télévision fait que tous les vêtements de bonne qualité repartent à vil prix, donc il ne leur reste vraiment plus que de la « cochonnerie », qui n'est plus vendable. Cela met en péril la filière textile, mais également les entreprises comme Emmaüs, qui revendaient énormément. Maintenant, ce qu'ils récupèrent, c'est de la « merde », comme on dit vulgairement, ce n'est plus vendable. Cela part généralement dans le nord de la France ou en Belgique pour être effiloché. On en refait ensuite de l'isolant qui est mis sous les capots de voiture, qui est mangé par les fouines. C'est fait avec des vêtements effilochés.

S'agissant des actions de communication du SYDOM, 450 personnes ont participé la Journée du Patrimoine, notamment pour visiter le centre de tri.

Nous avons fait un point sur le SYDOM et les réseaux sociaux, mais je ne parle pas des réseaux sociaux. Ça m'énerve, c'est quelque chose qu'il faudrait interdire.

Je passe également sur le service aux adhérents, en précisant que Jura Est, c'est nous, mais nous n'allons pas regarder les autres.

Pour ce qui est du bilan des déchetteries, la moyenne se situe autour de 200 kilos par habitant, mais ce chiffre est supérieur pour Terre d'Émeraude, parce que cela vient aussi du tourisme. C'est cependant surprenant, parce que le SICTOM du Haut-Jura a beaucoup de tourisme. Ce doit être le tourisme d'été qui fait qu'il y a plus de tonnes à Terre d'Émeraude.

Concernant les stations de transfert, il y en a une à Champagnole et une à Poligny.

Sur le bac de tri, nous étions en bleu, mais nous passons désormais en jaune, comme au national. La commune de Dole met des containers à papier en point d'apport volontaire.

Les déchets papier représentent 1 307 tonnes pour refaire du papier journal. Ils proviennent des déchetteries, écoles et associations pour 1 882 tonnes et des points d'apport volontaire pour 989 tonnes.

Il faut savoir que les journaux se lisent de moins en moins : ils avaient deux lignes de fabrication et ils en ont supprimé une pour faire du carton. Les jeunes ne savent peut-être plus lire, je ne sais pas.

Dans le bac gris, nous récupérons également des aciers à incinérer, c'est-à-dire des aciers qui sont passés dans le four. Cela représente 1 065 tonnes qui n'ont rien à y faire, parce que je vous garantis que l'acier ne fait pas beaucoup de chaleur. L'aluminium, c'est pareil, nous récupérons 120 tonnes.

Les erreurs de tri représentent 23 kilos par habitant, c'est trop.

M. Grenier.- Dans le bac gris ou dans le bac jaune ?

M. le Maire.- Cela doit aller dans le bac jaune parce que ce sont des canettes, cela n'a rien à faire dans le bac gris.

Les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) pèsent 44 000 tonnes, elles sont en diminution. Avec 164 kilos par habitant, nous sommes bien en dessous.

Sont passées dans le four 42 000 tonnes, dont une part organique fermentable a été sortie, que nous avons envoyée composter chez Lelédy Compost, mais nous n'aurons plus le droit de le faire à partir du 1^{er} janvier 2027. Il faut donc continuer à baisser. Nous avons un four qui ne peut pas passer plus de 43 000 tonnes, grand maximum.

Mme Girod.- Pour revenir sur les erreurs de tri, elles se font sur le jaune, pas sur le bac gris.

M. le Maire.- Oui, c'est sur le jaune. J'ai oublié, merci de le préciser.

Nous produisons environ 15 000 tonnes de bac jaune (ou bleu) dans le Jura, mais nous trions 25 000 tonnes : Grand Bourg Agglomération, le Louhannais – c'est fini en 2024 –, ainsi que différentes Communautés de Communes de l'Ain ou de la Saône-et-Loire.

Pour en revenir sur le four, nous produisons de l'énergie avec 96 380 mégawattheures, dont 23 000 en thermique. C'est le réseau de chaleur qui chauffe 3 600 logements, je crois, à Lons-le-Saunier, tout le parc HLM des Mouillères et de la Marjorie, la piscine, le commissariat, la prison, la Mairie. Ils vont redévelopper leur réseau de chaleur et nous allons monter à 41 000 tonnes. Nous produisons également de l'électricité à hauteur de 6 623 mégawattheures – nous avons eu un peu de pannes en 2024 – et le chauffage du CDTOM.

S'agissant du centre de stockage, nous emmenons à Courlaoux les bennes de déchetterie, les bennes de tout-venant.

Les refus du CDTOM, ce sont les refus de tri, cela finit en enfouissement.

Comme nous ne pouvons plus rien faire sur les anciens casiers, nous avons installé une centrale photovoltaïque à Courlaoux, sur les anciens lieux où nous enfouissions, que vous pouvez voir en photo sur le rapport. Nous ne pouvons rien faire des casiers avec des déchets en dessous ; tout ce que nous pouvions faire, c'était mettre des panneaux photovoltaïques.

Pour en venir aux dépenses, le SICTOM représente un budget important : 22 904 780 euros de dépenses et 25 193 422 euros de recettes, mais auxquelles il faut déduire l'excédent de 2023, qui était de 2 161 000 euros. Moralité, c'est pile à l'équilibre autour de 23 millions.

En fonctionnement et en investissement, les dépenses totales sont de 5,3 millions en 2024 et les recettes de 7 761 780 euros. Ces dernières sont supérieures aux premières parce que des chantiers n'étaient pas finis et que les emprunts étaient déjà faits.

Nous autofinançons 41 %, principalement grâce à l'amortissement et à l'excédent. Nous avions 700 000 euros d'excédent et 3,1 millions, avec également le FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée). Nous avons tout de même mis 4 millions d'autofinancement dans les investissements en 2024.

Les principales prestations sont les suivantes :

- Juralia (four) : 4 914 108 euros ;
- Suez et Demain (tri) : 3 650 000 euros ;
- Maufrey (transport) : 1 000 905 euros ;
- Mineris (collecte du verre) : 579 938 euros ;
- Seteo (traitement des lixiviats) : 579 110 euros.

Je souligne que la collecte du verre est désastreuse : ils ont réussi à laisser déborder le bac à verre de Vulvoz, 17 habitants ; soit ils picolent beaucoup, soit ils n'y sont pas allés souvent.

(Rires)

Enfin, vous avez ce que payent nos amis de Bourg-en-Bresse et autres pour venir trier chez nous, ainsi que les soutiens des éco-organismes, sachant que le plus important est LEKO. Nous ne sommes plus chez Eco-Emballage, qui s'appelle désormais Citeo, nous sommes chez LEKO, le concurrent, qui nous a donné presque 6 millions d'euros en 2024, +17 % par rapport à Citeo l'année d'avant. Nous avons bien fait de changer.

J'en ai terminé. Avez-vous des questions ? (*Néant*)

S'il n'y a pas de questions, je vous demande d'acter que les rapports annuels du SICTOM et du SYDOM vous ont été présentés.

7. Rapport annuel 2024 du service de distribution d'eau potable

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été établi un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2024.

Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal et tenu à la disposition du public.

Il est également joint une note d'information de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales impose au délégataire de fournir un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution du service, une analyse de la qualité de ce service et les comptes. Vous trouverez ainsi ci-annexé le rapport établi par la société Veolia pour l'exercice 2024.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

M. le Maire.- Nous n'allons pas prendre le rapport de Veolia, nous allons prendre le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) de la commune de Champagnole, réalisé par BAC CONSEILS.

Je vous précise qu'il y avait 3 494 abonnés en 2023 et 4 423 en 2024, soit 430 de plus. Il n'y a pas eu 430 nouvelles maisons à Champagnole, il doit s'agir de bâtiments collectifs qui n'avaient qu'un compteur et des sous-compteurs, donc chacun a mis son compteur. C'est bien, cela ramène des sous.

En termes de volume, nous avons baissé de 2,7 % l'achat d'eau à la Source de la Papeterie, sachant que c'est Veolia qui achète, ce n'est pas nous. Nous avons vendu beaucoup moins d'eau à Ney, parce que lorsqu'ils ont un problème, ils se branchent, ils sont raccordés, et ils n'ont pas eu de problème en 2024. Le document indique Ney, mais je suis persuadé que c'est Cize. C'est une erreur, parce que Ney a sa propre source et a un bon gisement, mais c'est à Cize que la source est tarie. Il ne faut donc pas lire Ney, mais Cize. Ils ont eu plus d'eau cette année parce que cette dernière a été pluvieuse, donc ils n'ont pas eu besoin de nous en acheter beaucoup.

Vous avez ensuite les volumes vendus, avec une hausse de 0,9 % pour les abonnés domestiques et de 4,6 % pour les abonnés non domestiques, c'est-à-dire les professionnels. La vente d'eau a baissé de 70 % en raison de la pluie.

Le volume de service correspond à l'eau pour nettoyer les réseaux et s'établit à 52 419 m³.

Les tarifs du délégataire (Veolia) ont baissé entre 2024 et 2025, tout simplement en raison de révisions de prix négatives, les indices des prix ayant baissé. La part du délégataire est ainsi passée de 34,16 à 32,96 – c'est l'abonnement.

Pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas augmenté l'eau depuis 2000, où nous avions augmenté un peu en séance du 25 mai 2000. Quelle précision, j'ai été bon ! « *Le Conseil municipal décide de fixer le montant de la surtaxe sur la vente d'eau à 1,35 franc pour l'année 2000* ». C'est donc la dernière augmentation qui est intervenue. Nous avons mis 0,2058 euro, qui correspond à la traduction de ce 1,35 franc.

Les parts de l'Agence de l'Eau passent quant à elles de 0,29 et 0,16 à 0,43, 0,011 et 0,066. Ainsi, la seule chose ayant augmenté, ce sont les taxes HT, puisque nous allons payer de la TVA sur les taxes, ce qui est quelque chose de français. Ce n'est pas italien, c'est français.

Nous vous avons mis une facture de 120 m³, qui est la référence. Malgré la baisse d'apport du délégataire, malgré le fait que nous n'ayons pas augmenté, la facture passe tout de même de 192,59 à 196 euros grâce aux augmentations des taxes. Nous sommes donc à 1,63 euro du mètre cube, ce qui n'est pas très cher, la moyenne nationale étant à 2,32 euros. Nous restons bas à Champagnole.

Les recettes de vente d'eau aux usagers, ce sont les recettes du service, c'est pour Veolia. Je n'y comprends jamais rien, mais je ne cherche pas à comprendre non plus, parce qu'ils passent d'une année sur l'autre de 442 000 à 523 000 euros. Sachant que la consommation a baissé, il faut m'expliquer. Les autres recettes (60 000 et 107 000 euros), les travaux attribués à titre exclusif (24 000 et 45 000 euros), je ne sais pas ce que c'est. Les produits accessoires (36 000 et 61 000 euros), tout dépend de la répartition qu'ils appliquent au sein de leur grande maison. Cela ne veut absolument rien dire, raison pour laquelle il faut regarder combien cela coûte à l'habitant. C'est ce qui est important.

Pour ce qui est des indicateurs de performance, sur 16 prélèvements, aucun n'est pas conforme. C'est pour le physicochimique et le microbiologique. Tous les prélèvements ont donc été impeccables sur l'eau de la Source de la Papeterie.

Nous ne sommes pas conformes sur l'indice de conformité parce qu'il y a des dates ou périodes de pose non renseignées, par exemple sur l'âge des canalisations, puisque nous l'ignorons pour certaines. Nous avions par exemple découvert que rue d'Ain, la canalisation avait 100 ans. Nous voulions savoir si nous devions la changer ou pas, mais nous ne connaissons pas son âge. Nous en avons découpé une petite partie, que nous avons envoyée en analyse, et il s'est avéré que c'était de la fonte qui avait 100 ans. Nous l'avons donc changée. Ce sont des bricoles de ce type.

De ce fait, nous avons un indice de connaissance de notre patrimoine de 90/120.

Le réseau est connu à 95 % et nous avons un rendement de 86,4 % sur notre réseau de distribution, c'est-à-dire depuis le réservoir de la Queue de la Queue jusqu'chez les gens.

M. Grenier. - De la Queue de la Papeterie ?

M. le Maire. - Nous avons de la perte sur une canalisation, qui a augmenté entre 2023 et 2024. Ce n'est pas non plus énorme, c'est de l'ordre de 4 m³ par jour au kilomètre. Il faut regarder les indices linéaires de volume : nous avons 5,33 m³/km/jour de perte, sachant que la moyenne nationale de l'indice linéaire des volumes non comptés s'élève à 3,4 m³/km/jour.

Tout est relatif, parce qu'une canalisation qui perd 5 m³/km/jour – ce n'est pas énorme, mais c'est sur un kilomètre de long – à Paris, dans une grande ville, ou chez nous, ce n'est pas la même chose. Une canalisation va desservir une centaine d'habitants ; nous avons 64 kilomètres de canalisation, donc divisez 8 000 par 64, cela fait 125. Ainsi, avec un kilomètre de canalisation, on dessert environ 125 personnes. À Paris, avec un kilomètre de canalisation, combien de personnes sont-elles desservies ? Voilà, les ratios ne sont donc pas tout à fait les mêmes. Néanmoins, avec 86 %, nous ne sommes pas mal, depuis la Queue jusqu'à la distribution.

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 3,05 m³, mais avançons.

S'agissant du linéaire de réseau renouvelé, nous ne le faisons pas forcément tous les ans, parce que nous avons un bénéfice. Nous avons très exactement 64 205 mètres linéaires. Sur notre budget Eau, nous faisons une marge autour de 100 000 euros par an et nous renouvelons, mais nous allons faire 200 000 certaines années et d'autres 50 000, donc il n'y a pas forcément des travaux tous les ans. L'an dernier, nous avons fait 589 mètres, donc nous avons dû faire 169 000 euros d'investissement, contre zéro l'année d'avant.

En ce qui concerne la protection de la Source de la Papeterie, elle est protégée, tous les dossiers sont en règle. Il n'y a pas de problème, nous avons 100 sur l'indice.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, on s'en fiche un peu, ce n'est pas intéressant, tout comme le délai maximal d'ouverture des branchements.

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 100 %, mais c'est lié à Veolia, pas à nous.

Le taux d'impayés est de 1,25 % contre 0,98 % l'année précédente. C'est minime, il ne faut pas s'en alarmer.

Le taux de réclamations est quant à lui de 1,13 %. Il y a eu cinq réclamations en 2024 et deux en 2023. Ce sont des gens qui n'étaient pas contents ou des erreurs de facture, c'est insignifiant.

Pour ce qui est du financement, nous nous sommes occupés d'un branchement en plomb en 2024. Il faut vraiment tomber par hasard sur un branchement en plomb, mais normalement, il n'y en a plus.

Le montant des travaux engagés au cours de l'exercice est de 166 727 euros.

Je précise que nous n'avons pas de dette, nous n'avons pas d'emprunt, nous n'avons rien.

Nous avons une dotation aux amortissements de 68 000 euros.

Pour le remplacement de la conduite d'eau rue Émile Zola, 47 474 euros étaient programmés en 2024. Nous avons fait 166 000 euros, parce qu'en même temps que les travaux d'assainissement, nous avions également des canalisations d'eau qui étaient « foutues » dans certaines petites impasses. Comme nous ouvrions la route pour faire la canalisation d'assainissement, nous en avons profité pour changer les canalisations d'eau, ce qui n'était pas forcément stupide, au lieu de refaire une tranchée derrière.

Enfin, en ce qui concerne les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau, au cours de l'année 2024, le service a reçu 48 demandes d'abandon de créances, contre 12 en 2023. Au cours de l'année, l'indicateur relatif aux abandons de créances est de 0,0016 €/m³. C'est tous les ans, inutile de s'étendre dessus.

En résumé, nous pouvons retenir que nous avons 8 423 habitants desservis en 2023 contre 8 466 en 2023, un rendement à 86 % et un indice linéaire des volumes non comptés de 5,33 m³/km/jour.

J'en ai fini en ce qui concerne l'eau potable.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Je considère donc que vous actez que cela vous a été présenté.

8. Centrale photovoltaïque du Mont-Rivel : Approbation des statuts de la société de projet

M. le Maire.- Nous continuons d'avancer avec la SEM, qui dépend du SIDEC, sur notre projet de centrale photovoltaïque, qui doit être environ sur 3,5 hectares une fois que nous avons enlevé toutes les zones où il ne faut pas aller. Cela vous a déjà été présenté au Conseil.

Une convention d'exclusivité et de partenariat a été signée entre la SEM EnR Citoyenne, la SEM SIP EnR et la Commune en date du 17 juin 2024, organisant les axes principaux de développement du projet d'une centrale photovoltaïque au sol.

La SEM SIP EnR est une SEM parisienne qui a une très grande expertise. Elle travaille avec toutes les SEM de France et investit aussi dans les projets, puisqu'à Paris, il n'y a plus de place pour faire des projets.

Afin de poursuivre les démarches administratives du projet, il est nécessaire de constituer la société de projet dénommée « Énergie Solaire du Mont-Rivel » de manière à ce que les démarches soient réalisées en son nom.

Cette société serait constituée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros. Ce capital serait divisé en 100 actions de 10 euros chacune. Ces actions seraient réparties entre notre Commune, la SEM Énergies Renouvelables Citoyennes et la SEM SIPEnR. Notre Commune souscrirait à 35 actions de 10 euros chacune à libérer en une seule fois.

Le capital de 1 000 euros n'est pas très important. Le projet est beaucoup plus conséquent, mais ce sera principalement financé par des emprunts et des apports.

Cette société aura vocation à détenir les droits et autorisations nécessaires à la mise en

œuvre du projet et aura également pour objet la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque ainsi que la valorisation de l'énergie produite.

Les principales caractéristiques de la Société prévues dans les statuts sont :

- Dénomination sociale : Énergie Solaire du Mont-Rivel
- Objet de la SAS : L'étude, le financement, la construction, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système et installation de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire ;
- Capital social : 1 000 euros, valeur nominale des actions : 10 euros
- Organes de gouvernance de la SPV :
 - o Un président de la SAS et la possibilité de nommer un directeur général
 - o Assemblée générale
 - o Comité de Direction avec désignation de deux représentants de la Commune
- Principes généraux applicables aux transferts de titres : inaliénabilité, agrément...
- Mise en place du contrôle étroit par la commune de Champagnole.

Afin de participer au développement du projet, la Commune prévoit une souscription à hauteur de 35 % des actions de la société pour un montant de 350 euros.

La SEM Énergies Renouvelables Citoyennes détiendra quant à elle 35 % des actions et la SEM SIPENR, 30 %.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les statuts de la société de projet, d'autoriser la Commune à prendre des participations à hauteur de 35 % du capital de la SAS « Énergie Solaire du Mont-Rivel » pour un montant de 350 euros, et de désigner les représentants dans les organes décisionnels de la SAS.

Mme Girod.- C'est juste pour le projet, ce n'est pas encore un développement ?

M. le Maire.- Non, enfin si, c'est là que cela va se lancer. C'est la société, c'est la SAS qui fait le projet.

M. Grenier.- Tu veux dire que c'est déclenché.

M. le Maire.- Oui, ça part. Il faut bien monter une société, donc ça y est.

Mme Girod.- Nous n'avons donc plus de problème de petites bêtes qu'il faut protéger ?

M. le Maire.- Si ! Les problèmes vont commencer. Nous avons fait le projet, mais c'est en réalité un avant-projet, parce que le vrai projet va démarrer maintenant. Il y a eu l'étude sur les quatre saisons, il y a eu l'étude sur les « petites bêtes », comme tu dis, sur la faune et la flore. Nous n'installerons pas de panneaux sur les endroits avec des reptiles, des batraciens et compagnie, ni dans les prairies sèches ou des endroits où il pourrait y avoir des chutes de pierre. Nous avons tenu compte de l'étude qui a été réalisée au niveau de la faune, de la flore, etc., afin de le faire sur des endroits où il n'y a que de la caillasse, où il n'y a rien.

Cela n'empêche pas des recours, cela n'empêche pas qu'une association fasse un recours contre notre projet, malgré le fait que nous ayons pris toutes les précautions en évitant les endroits qui avaient une certaine valeur écologique. Nous ne sommes pas l'abri, parce que certains sont contre, ils sont naturellement contre. Ils sont contre, ils sont contre, je n'y peux rien.

Ensuite, il faut monter le projet financier, avoir le permis de construire, sachant que l'instruction du permis de construire dure environ un an. Il faut ensuite passer la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) au niveau national – il y en a plusieurs par an – et que notre projet soit retenu. Après, il y a le contrat avec eux sur 20 ans, où ils t'achètent l'énergie que tu produis à un prix défini, qui doit être fixé. En l'occurrence, il peut y avoir des recours contre le permis de construire, mais il n'y en aura peut-être pas, parce qu'aller faire un recours là-bas, c'est le centre de la carrière où il ne se passe absolument pas. Au-dessus, il y a des endroits qui ont été décapés il y a fort longtemps, il n'y a que de la roche.

Nous avons pris la précaution de ne surtout pas en mettre dans certains endroits, notamment la prairie sèche, mais il peut tout de même y avoir des recours.

Nous aurons ensuite la construction et la mise en service, le raccordement à Enedis. Je le dis tout de suite, par rapport à aujourd'hui, il y en a encore pour quatre ans environ avant de sortir le moindre kilowatt, sachant qu'il y a déjà un an d'instruction des permis de construire.

Ceux qui nous remercieront, ce ne sont pas nos concitoyens actuels, mais dans 20 ans, ou un peu avant, lorsque tout sera payé, remboursé. À ce moment-là, cela fera vraiment gagner de l'argent, mais il va falloir tout rembourser avant. Ce sont des projets cohérents, qui se financent.

Par exemple, ceux que nous remercions pour la Base de la Roche sont ceux qui l'ont remise en route il y a 45 ans, parce qu'ils n'ont pas fait d'argent, c'est nous qui en faisons maintenant.

Au bout de 20 ans, quand tout sera payé, il y aura bien deux ou trois bricoles à changer, mais vu le progrès fait sur les panneaux photovoltaïques, ces derniers seront probablement encore à 90 % de leur puissance dans 20 ans et tous les investissements seront payés. Le gros, ce sont les investissements à rembourser, le fonctionnement est relativement petit. Dans 20 ans, la production sera donc importante et il n'y aura plus grand-chose à payer, ce sera vraiment de la marge pour la Commune, qui aura 35 %.

Nous vous avions présenté la dernière fois les endroits où nous fixons les panneaux, en supprimant ceux qui présentaient un intérêt écologique. Aussi petits soient-ils, nous les avons tous retirés. Nous aurions pu faire plus, mais ce n'est pas la peine.

Il s'agit de la convention avec nos deux autres partenaires pour monter la SAS. Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Je précise que les statuts étaient joints au dossier.

9. Centrale photovoltaïque du Mont-Rivel : Promesse de bail emphytéotique

M. le Maire.- Le terrain étant sur le territoire de la commune d'Équevillon, mais appartenant à la commune de Champagnole, la réalisation du projet nécessite que la société Energie Solaire du Mont-Rivel qui sera créée puisse disposer de la maîtrise foncière des parcelles affectées à la future centrale photovoltaïque.

Ainsi, il est prévu au travers d'une promesse de bail emphytéotique de mettre à la disposition de ladite Société des parcelles en vue de la réalisation de l'ensemble des études

permettant de conclure à la faisabilité, technique, juridique et financière du projet et de préfigurer les principales conditions du bail emphytéotique dans l'attente de la levée des conditions suspensives.

La Commune a demandé un avis de France Domaine sur la valeur locative en date du 23 juillet 2025, mais n'a pas eu de réponse dans le délai imparti.

Afin de garantir la viabilité économique du projet, il est proposé une redevance annuelle d'un montant de 1 000 euros par MWc installé à compter de la mise en service de la centrale solaire.

La production maximale qu'il pourrait y avoir sera aux alentours de 3,5 mégawatts-crête.

Il est également prévu dans le projet de promesse une réévaluation de la redevance au moment de la réitération par acte authentique, à la hausse ou à la baisse notamment pour cause de contraintes techniques liées à l'implantation de la centrale photovoltaïque ne garantissant plus la viabilité économique du projet, ainsi qu'une indexation par application de la formule d'indexation prévue au cahier des charges de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), dès lors que la société de projet sera déclarée lauréate dans le cadre de l'appel d'offres concerné.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique.

C'est simple, si on veut faire capoter un tel projet, on met un gros bail, une grosse promesse de bail de location, et cela capote très rapidement au niveau de la CRE, parce que cela peut influer d'une manière relativement importante. Si nous avions mis 50 000 euros ou même 10 000 euros, cela aurait pu mettre le projet en péril, parce qu'au niveau de la CRE, cela ne se joue vraiment à pas grand-chose. Il s'agit de quelques centimes, c'est vraiment très fin.

C'est pour cela que nous avons mis 1 000 euros par mégawatt-crête, mais ça ne rapporte rien du tout maintenant.

Avez-vous des questions ?

Mme Benoit.- Quelle est la durée du bail ?

M. le Maire.- Un bail emphytéotique, c'est 99 ans maximum. Nous ne l'avons pas fixée pour l'instant, mais il faut mettre au moins 30 à 40 ans.

Le problème est qu'un bail emphytéotique ne peut pas être renouvelé, donc je propose 99 ans par sécurité. Nous ne connaissons pas l'avenir, il y aura peut-être des choses hyperperformantes dans 50 ans. Si nous ne mettons que 40 ans... Nous pouvons prolonger, mais pas renouveler. Un bail emphytéotique, au bout de 99 ans maximum, il tombe. C'est pour cela que je considère que le vieil hôpital nous revient : c'est un bail emphytéotique oral, il n'y a pas de signature. C'est comme en Corse, où ils ont des baux oraux.

Nous ne sommes pas obligés de monter à 99 ans, mais il faudra voir.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

10. Acquisition de terrain rue Bazinet

La SARL SERENITY, qui construit actuellement un bâtiment 63, rue Bazinet, est propriétaire de la parcelle cadastrée Section AS n° 383 d'une surface de 47 m² située en bordure de voirie.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Bazinet et de l'alignement de la voirie, il convient de procéder à l'acquisition de cette parcelle.

Cette acquisition se fera à l'euro symbolique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire.- C'est un tout petit bout, c'est la parcelle de Monsieur Bouilleret, le voisin de Brigitte, qui a été achetée par Keystone. Il était propriétaire d'un petit bout de route de 47 m², que Keystone nous cède à l'euro symbolique.

Pas de problème ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

11. Vente de terrain rue de la Fontenette

Monsieur et Madame ROY sont propriétaires des parcelles cadastrées Section BE n° 72 et 251 situées rue de la Fontenette.

Depuis plusieurs années, ils entretiennent et occupent la parcelle voisine cadastrée BE n° 85, qui est propriété de la Commune. Ils ont accepté la proposition d'acquisition de cette parcelle d'une surface de 78 m² au prix de 2,00 euros le mètre carré, soit un total de 156,00 euros. Ce prix est conforme à l'estimation du service des Domaines.

Il convient de se prononcer sur la cession de ce terrain, les frais étant à la charge de la Collectivité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la vente de ce terrain dans les conditions énoncées et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire.- En l'occurrence, c'est une bizarrerie. Monsieur et Madame ROY ont acheté à la Ville une parcelle de terrain où ils ont bâti leur maison, le lotissement de la Fontenette. Ils ont la parcelle 72, la parcelle 251, et entre les deux, il y a la parcelle 85, qu'ils entretiennent. Ils ont mis des arbres dessus, ils pensaient que c'était à eux, mais non, elle appartient toujours à la Ville. Pourquoi ? Ne me le demandez pas. C'est très certainement dû à une erreur chez le notaire lorsque la parcelle de lotissement a été vendue. Ils s'en sont aperçus et nous ont demandé si nous voulions bien la leur vendre. Oui, d'autant plus si c'est eux qui l'entretiennent tout seul, et même le coteau derrière.

Il s'agit donc de régulariser cette situation, qui n'aurait jamais dû exister, et de vendre cette parcelle 156 euros, sur l'estimation des Domaines pour régulariser cette situation qui n'aurait jamais dû exister.

M. Girod.- Les frais de notaire seront certainement plus élevés.

M. le Maire.- Oui, ils ont plus de frais de notaire, mais ils tiennent à avoir la parcelle telle qu'ils l'avaient, en toute théorie, achetée à l'époque.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

12. Vente de terrain rue Pierre Brocard

Monsieur et Madame MESSAOUDI sont propriétaires de la parcelle cadastrée Section BC n° 220 située 239 rue Pierre Brocard.

Ils souhaitent acquérir une partie de la parcelle voisine cadastrée BD n° 754, qui est propriété de la Commune. Il s'agit d'un terrain d'une surface de 32 m² au prix de 17,50 euros le mètre carré, soit un total de 560,00 euros. Ce prix est conforme à l'estimation du service des Domaines.

Il convient de se prononcer sur la cession de ce terrain, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la vente de ce terrain dans les conditions énoncées et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire.- Ne nous voilons pas la face, la parcelle est déjà incluse, parce que le portail est en biais, le long du trait rouge sur le point. Le triangle n'est pas à eux, il est à nous. Comme ils sont en train de vendre leur maison, cela coince.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette régularisation. Ils avaient implanté le portail au mauvais endroit, mais je ne peux pas dire si c'est en toute connaissance de cause ou pas.

13. Fonds de concours exceptionnel CCCNJ pour la Halle

La commune de Champagnole est propriétaire d'un parking idéalement situé en plein cœur de ville, qui a fait l'objet d'un réaménagement en 2017.

Il s'est avéré nécessaire de bénéficier, en plus de cette offre de stationnement, d'un espace couvert sur ces places de stationnement qui permettra d'abriter le marché hebdomadaire du samedi matin très fréquenté par les habitants de la Communauté de Communes et concourant à la vitalité du centre-ville, mais également de pouvoir accueillir de nombreuses manifestations estivales, quelles que soient les conditions météorologiques.

Cet équipement, idéalement situé, concourra à maintenir la vitalité et l'attractivité du centre-ville.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses

Intitulé	Montant HT
Terrassement et VRD	68 067,90 €
Gros-œuvre	29 177,02 €
Charpente bois	626 491,00 €
Couverture	226 385,39 €
Électricité	30 448,21 €
TOTAL	980 569,52 €

Recettes

Financeur	Montant	Taux
État (DETR)	294 171,00 €	30 %
Région BFC	54 697,17 €	5 %
Département du Jura	196 114,00 €	20 %
Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura	100 000,00 €	10 %
Autofinancement Ville de Champagnole	335 587,35 €	35 %
TOTAL	980 569,52 €	100

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le plan de financement présenté et de solliciter les subventions nécessaires au projet. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

M. le Maire.- J'ai demandé à la Communauté de Communes si elle voulait bien participer à la Halle, parce qu'elle va servir à tout le monde et que c'est un projet intéressant pour le marché, où tout le monde vient. Ils nous ont dit : « Oui, nous avons d'ailleurs déjà délibéré à la Communauté de Communes ».

Le montant du marché est de 980 000 euros, mais il y aura un supplément, parce qu'il y a eu 13 000 euros pour quelque chose que nous avons dû faire impérativement. Nous ne sommes pas au bout du chantier, mais bref, le marché est d'environ un million d'euros.

Il n'y aura plus beaucoup de marchés avec autant de subventions : vu les finances de notre Nation, nous pouvons oublier la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), et comme ils vont beaucoup de décharger sur les Régions et les Départements, nous pouvons oublier l'État également.

En l'espèce, les 100 000 euros de la Communauté de Communes sont les bienvenus, nous n'allons pas les refuser, parce que si vous votez contre, nous les refusons. Nous allons donc délibérer pour accepter de prendre la participation de 100 000 euros de la Communauté de Communes, sur laquelle ils ont déjà délibéré, et de pouvoir l'intégrer à notre plan de financement.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

14. Avis installation classée protection de l'environnement

La société Carrière AYEL sollicite une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement d'une carrière sur le territoire de la commune de Crotenay.

Elle exploite actuellement cette carrière par arrêté préfectoral n° AP-2014-12-DREAL du 28 mars 2014 pour une durée de 12 ans, puis par prolongation de deux ans supplémentaires d'extraction par arrêté préfectoral n° ap-2023-31-DREAL du 27 avril 2023.

La demande porte sur le renouvellement d'exploitation d'une durée de 10 ans sans extension de la carrière.

Elle est notamment motivée par une production effective de la carrière très inférieure à celle autorisée par l'arrêté préfectoral d'autorisation. La production effective est d'environ 400 000 tonnes commercialisables pour une productivité autorisée de 950 000 tonnes.

Le siège de l'enquête se situera en Mairie de Crotenay du 26 septembre 2025 à 9 heures au 13 octobre 2025 à 12 heures.

L'article R.181-38 du Code de l'Environnement prévoit que le Préfet demande l'avis du Conseil municipal de la commune de Champagnole.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur le dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement pour la demande d'autorisation environnementale de la société Carrière AYEL pour le renouvellement d'une carrière sur le territoire de la commune de Crotenay.

M. le Maire.- La commune de Crotenay est limitrophe à Champagnole, donc lorsqu'une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) a une prolongation, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) nous demande de délibérer pour dire que nous sommes d'accord. Moi, je n'ai rien contre la Carrière AYEL de Crotenay. Entre nous, nous n'avons jamais refusé que l'on travaille sur les communes d'à côté.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

SIXIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

15. Information sur la rentrée scolaire

Une information est présentée en séance concernant la rentrée scolaire 2025 : effectifs dans les écoles, personnel, périscolaire...

M. Grenier.- Le jour de la rentrée, j'ai fait le tour de toutes les écoles un peu rapidement. Nous n'avons pas eu de réclamations particulières, la rentrée s'est déroulée avec beaucoup de sérénité. Nous avions pu faire tous les petits travaux demandés dans chaque école avec les services durant l'été, nous pouvons les en remercier.

Nous avons ensuite fait un tour un peu plus officiel avec plusieurs élus, à savoir Catherine David-Rousseau, David Dussouillez, Monsieur le Maire et moi-même. Nous avons également pu constater très peu de réclamations et beaucoup de satisfaction chez les enseignants et les directeurs. Nous avons eu un peu de mal à trouver des choses qui ne fonctionnaient pas.

M. le Maire.- Ils sont gâtés.

M. Grenier.- C'est un travail de longue haleine que mène la Commune. Nous essayons d'être au plus près de nos enseignants.

La particularité de cette rentrée, c'est que nous avons eu une nouvelle, à savoir l'ouverture d'une classe à l'école Jules Ferry. Il fallait que quatre élèves supplémentaires arrivent dans l'été pour ouvrir une classe, cela a été le cas à un près. Une commission s'est donc réunie quelques jours après la rentrée et nous avons ouvert une classe. Nous avons mobilisé les services, déménagé des meubles, installé les classes, nettoyé, mis en place l'informatique. C'était réglé en deux jours. Tout le monde était très satisfait des services de la Ville, comme d'habitude.

M. le Maire.- Précise tout de même que la rentrée a eu lieu le lundi et que l'instituteur est arrivé le jeudi, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu beaucoup de temps.

M. Grenier.- Tout à fait.

M. le Maire.- La classe était installée le jeudi matin, tout était en place. Ils sont arrivés, les enfants étaient dans la classe, l'instituteur aussi.

M. Grenier.- La commission s'est réunie le mardi soir.

Mme Gobet.- C'était la salle qui était déjà faite non, celle qui était au soleil ?

M. le Maire.- C'est le four. Il y a une clim dans le four.

M. Grenier.- *A contrario*, une classe a fermé au Boulevard parce que les effectifs ont un peu baissé. Cette classe aurait déjà dû fermer l'année dernière, mais elle avait été maintenue avec la désignation d'une enseignante stagiaire, qui avait pu rester toute l'année.

En termes d'effectifs, l'école de Valentenouze a trois classes et 64 élèves. Nous avons une nouvelle directrice, qui s'appelle Madame Cart. Je ne la connais pas encore très bien, je l'ai rencontrée deux ou trois fois, mais assez rapidement. Lorsque nous avons fait la visite avec Monsieur le Maire, tous les directeurs étaient réunis pour une journée de formation. Elle est en train de se mettre en place. Nous avons pris rendez-vous avec elle, nous la rencontrons la semaine prochaine avec Audrey pour faire le point sur la rentrée et sur l'organisation d'une manière générale.

L'école Jules Ferry a une classe supplémentaire, soit cinq classes au total, pour 104 élèves. L'équipe a un peu bougé avec le départ de deux enseignantes, qui ont bien sûr été remplacées. Une enseignante supplémentaire est arrivée.

Nous avons eu également beaucoup de remerciements, tout le monde est content. Il est vrai que c'est une bonne nouvelle que cette classe s'ouvre, parce que cela soulage les quatre autres classes, avec une meilleure répartition des élèves, et surtout des niveaux.

Au Boulevard, nous avons cinq classes pour 128 élèves. Le directeur a fait valoir ses droits à la retraite, donc il nous quittera à la fin de l'année. C'est quelqu'un avec qui nous

travaillions très bien, mais je pense que nous travaillerons aussi très bien avec celui ou celle qui arrivera. Nous les gâtons, donc ils finissent par être sympas avec nous. En dehors de cela, rien de particulier, si ce n'est qu'une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) a quitté l'école, puisque nous avons réduit d'une classe, et est allée en remplacer une autre qui partait en retraite, à l'école de Valentenouze. Cela s'est fait dans l'été.

À Hubert Reeves, nous avons neuf classes et une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) pour 217 élèves. C'est la même directrice que l'année dernière. Je le dis, parce que l'année dernière, elle avait pris le poste au deuxième mouvement, c'est-à-dire qu'elle faisait fonction de directrice, mais cette fois-ci, elle a gardé le poste au premier mouvement, donc elle est directrice. C'est leur langage. En dehors de cela, deux ou trois enseignants sont arrivés. Il y a toujours un peu de mouvement sur les enseignants.

En ce qui concerne la restauration scolaire, elle augmentation en termes de chiffres. Je suis toujours très étonné, parce que pratiquement un enfant sur deux de l'école maternelle mange à la cantine. J'y suis allé mardi : 238 élèves mangeaient à la cantine et il y en avait 32 de l'école de Valentouze, soit exactement 50 %.

Nous avons un peu la même fréquentation sur le périscolaire, donc des enfants de maternelle font tout de même de grosses journées. Ils bénéficient du temps de garderie avant ou après, voire un peu les deux. Pour moi, ils font de grosses journées d'adulte.

Sur le périscolaire, nous avons une organisation qui est maintenant assez stable. La particularité, c'est qu'un portail famille a été mis en place, un logiciel qui permet aux parents d'inscrire et de réserver à distance. Honnêtement, ce logiciel pose encore quelques problèmes techniques, donc nous sommes en contact avec le fournisseur assez régulièrement. Certains parents ont également du mal – cela nous arrive à tous – avec un code qui ne passe pas ou une manipulation qui se fait mal. Aussi, nous restons à la disposition de ces personnes, qui peuvent passer au bureau de Champa'Loisirs pour que nous les accompagnions sur la démarche afin qu'elles puissent s'habituer à ce logiciel. Toutefois, il reste des moments où cela coince.

Pour revenir aux effectifs, cela fait un effectif global de 513 élèves. Ce chiffre de 500 est assez indicatif, c'est le chiffre qui s'est stabilisé un peu avant le Covid. Depuis ce temps, nous avons arrêté de voir les effectifs s'effondrer et nous avons un peu stabilisé ce nombre d'élèves. Il n'empêche qu'il y a un peu de mouvement, avec parfois une classe qui ferme et une classe qui ouvre.

Il ne faut pas le noter non plus dans la presse, mais lorsqu'il y a six classes dans une école, que l'une ferme, mais que nous savons qu'elle peut rouvrir quelques années après, ce n'est pas trop gênant. En revanche, c'est plus délicat quand il y a peu de classes.

Pour l'instant, le climat est assez satisfaisant. Nous pouvons faire un peu d'autosatisfaction de temps en temps.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions à Monsieur Grenier ? (*Néant*)

Il vous a tout dit. Il est assez content de lui.

(*Rires*)

M. Grenier.- Nous y passons un peu de temps tout de même.
Je précise qu'il n'y a pas de vote, c'est pour information.

M. le Maire.- Merci, Pascal.

16. Convention avec la Région : Transports scolaires

La mise en place de services de transport scolaire se fait dans le respect du règlement régional, qui définit une politique de points d'arrêt. Dans le Jura, ce règlement prévoit une distance de 1,5 kilomètre minimum entre deux points d'arrêt, ainsi qu'entre le domicile de l'élève et son établissement scolaire.

Ce même règlement prévoit l'organisation d'un aller-retour quotidien pour les élèves du secondaire.

La Ville a souhaité aller au-delà de ce règlement et offrir une desserte plus fine de son territoire, ainsi que des services fonctionnant sur la pause méridienne.

La Région est chargée d'assurer le transport des élèves domiciliés sur le territoire de la Ville et scolarisés dans les établissements scolaires de Champagnole et elle définit les solutions d'organisation adaptées pour assurer le transport des élèves.

Les fiches horaires des services mis en place figurent en annexe de la présente convention.

La décision de modification des services est du ressort de la Région, en collaboration avec la Ville.

La Ville s'engage à verser une contrepartie financière à la Région pour l'exécution des services définis à l'article 2 de la présente convention et selon les modalités définies à l'article 5 de la présente convention.

Cette convention a donc pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement des services de transport scolaire dérogatoires définies dans l'annexe 1.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

M. Grenier.- Avez-vous des questions ? (*Néant*)

M. Cuevas.- Est-ce que cela signifie qu'ils remettent les arrêts qu'ils ont enlevés il y a deux ans ?

M. Grenier.- Non.

M. le Maire.- Non, parce que c'est 1,5 kilomètre entre deux arrêts : « *Prévoir une distance de 1,5 kilomètre minimum entre deux points d'arrêt* ».

M. Grenier.- Cela posait problème, notamment par rapport aux parents d'élèves – je pense que c'est ce que tu veux évoquer – c'est-à-dire que cela peut éloigner l'élève de sa destination.

M. le Maire.- En l'état, 1,5 kilomètre, cela signifie qu'il est au maximum à 750 mètres.

Vous avez vu que le coût financier est de 557,79 euros TTC par an et par élève, sachant

que nous payons uniquement pour les élèves qui prennent le bus et qui habitent à moins de 1,5 kilomètre de leur école. Autrement, c'est pris en charge par le Département.

La convention parle-t-elle du transport méridien de midi ?

M. Grenier.- Pas encore, je crois.

M. le Maire.- Cela va venir.

J'ai reçu une pétition – autant vous en parler tout de suite – d'habitants de Champagnole concernant le bus, qui indiquent : « *Le bus de 16 heures a été supprimé sans que les familles n'en soient informées* ». Je précise qu'il y avait quatre ou cinq gamins dans le bus de 16 heures, toujours moins de 10, et que la Région paye normalement le bus du matin et le bus du soir pour ceux qui sont à plus de 1,5 kilomètre. Après, c'est la Ville qui paye.

Je ne sais pas pourquoi il y avait ce bus de 16 heures en plus. Maintenant, la Région nous dit que si nous voulons le conserver, nous devons payer. Non, je ne vois pas pourquoi.

Ce bus a-t-il déjà été supprimé ? Je n'ai pas de petits en bas âge.

M. Grenier.- Oui, c'est supprimé à la rentrée.

M. le Maire.- C'est donc un bus qui circulait spécialement pour emmener des enfants, une petite dizaine était dedans. Il y a l'étude organisée au collège : les enfants restent une heure en étude, ils font leurs devoirs et prennent le bus normal. Nous n'avons pas à payer... On commençait à parler de sommes qui montaient à...

M. Grenier.- 53 000 euros.

M. le Maire.- Nous n'allons pas payer 53 000 euros pour ramener quelques enfants, parce que c'est le cas.

M. Grenier.- La fréquentation relevée est vraiment très basse, cela concerne six ou sept enfants.

M. le Maire.- Il faut arrêter le sketch. Qu'il y ait une pétition là-dessus... C'est à croire que nous sortons l'argent comme ça.

Mme Douard.- Rien n'empêche les enfants de rentrer chez eux à pied.

M. Grenier.- Oui, ils peuvent rentrer à pied, à vélo, ou les parents peuvent venir les chercher.

(*Discussions croisées*)

M. le Maire.- Je précise qu'il s'agit de collégiens, pas d'enfants de la maternelle ou du primaire, pour lesquels le bus est là. Ils peuvent rester en étude, je suis désolé.

M. Grenier.- Ce n'est pas un vrai service.

M. le Maire.- C'était un truc supplémentaire.

Mme David Rousseau.- Pour la ville de Champagnole ?

M. le Maire.- Oui. C'était gratuit, mais ils veulent maintenant nous faire payer.

Mme David Rousseau.- Et pour les villages ?

M. le Maire.- Cela n'existe pas pour les villages. Il n'y avait que pour nous, mais je ne sais pas pourquoi.

Je ne sais même pas à qui répondre. Je ne vais pas répondre, je répondrai dans le journal. Avez-vous déjà fait votre article ? Demain. Très bien.

Le bus tourne au rond-point, qui n'en est pas un, impasse des Fourches, en allant sur la ZAC. Je précise que lorsque nous aménagerons la rue Gédéon David, nous aménagerons également ce secteur, puisque l'aménagement de la rue Gédéon David s'arrête juste avant. Les parents des enfants qui habitent sur la ZAC trouvent que c'est peut-être un peu loin. J'ai regardé, c'est de l'ordre de 700 ou 800 mètres et avec des cheminements sécurisés.

La pétition parle également de routes qui ne sont pas sécurisées, mais je suis désolé, nous avons plein de travaux en travers du lotissement à la ZAC qui mènent sur la voie verte et qui amènent à cet arrêt de bus, donc si la voie verte n'est pas sécurisée, je ne sais pas ce qu'il faut de plus sécurisé.

L'arrêt de bus sera mieux fait lorsque nous aurons aménagé, c'est-à-dire d'ici un an ou deux, mais il y a les élections entre temps, donc nous verrons bien qui sera assis là.

Certains réclament un arrêt de bus au fond de la ZAC, au niveau du nouveau lotissement rue de Valières. Franchement, je ne suis pas contre, mais ce n'est pas moi qui organise, c'est la Région. Si la Région ne le fait pas... Ils sont à 700 ou 800 mètres, ils ne sont pas plus loin, par des chemins piétons sécurisés. Si le bus doit faire tout un parcours pour aller au fond du lotissement, il va s'arrêter, il va charger des enfants, il va repartir, donc il faudra 7 à 8 minutes, peut-être 10, pour aller au bout et revenir, ce qui signifie que tout le monde se lève 10 minutes avant. En effet, parmi tous ceux qu'ils ont ramassés avant, certains enfants se sont levés tôt, donc cela avance forcément le départ de ce bus de 10 minutes, parce qu'ils ne vont pas en mettre un autre, il ne faut pas rêver.

Je suppose que c'est pour cela qu'ils refusent de mettre un arrêt là-bas, ils considèrent que ce n'est pas assez loin. Ce n'est pas de notre ressort.

Dès lors, s'agissant des demandes de la pétition, voilà ce que je peux vous dire :

- Rétablir l'arrêt de bus des noisetiers qui a été supprimé : C'est non, la Région a dit non ;
- Sécuriser une adaptation de l'arrêt de bus situé à la Fourche : Ce sera fait d'ici quelques années ;
- Rétablir le bus scolaire de 16 heures : C'est moi qui dis non, parce que nous n'allons pas payer 53 000 euros pour ramener six enfants chez eux.

Mme Vernier-Thiémarde.- Il y avait énormément d'enfants qui montaient dans le bus rue des Noisetiers.

M. le Maire.- Cela a été supprimé par la Région.

Mme Vernier-Thiémarde.- Je sais, mais je ne comprends pas pourquoi ils ont supprimé le bus aux Noisetiers alors que beaucoup d'enfants montent dedans. C'est pareil pour celui qui est vers la Valentenouze, ils l'ont supprimé.

M. le Maire.- Parce qu'ils considèrent que certains sont suffisamment proches.

M. Grenier.- C'est effectivement la règle de la distance.

Mme Vernier-Thiémarde.- Le plus proche de celui de la Valentenouze, c'est celui qui est rue Michelet. Pour celui des Noisetiers, c'est la fourche.

M. le Maire.- Écoutez, j'ai tenté tout ce que je pouvais là-dessus l'an dernier.

Mme Vernier-Thiémarde.- C'est là où les enfants étaient les plus nombreux à monter.

M. le Maire.- La Fourche, c'est le bout.

J'ai donc reçu une pétition, mais tout n'est pas de mon ressort : rue de Valières, ce n'est pas de mon ressort ; rue des Noisetiers, ce n'est pas de mon ressort – j'ai fait ce que je pouvais, mais je n'ai pas été écouté – ; sécurisation de l'adaptation de l'arrêt situé rue de la Fourche, c'est de mon ressort, ce sera fait quand nous aménagerons la rue ; rétablissement du bus de 16 heures, non, pas 53 000 euros pour ramener sept enfants. Stop, en étude !

M. Grenier.- Comme nous le disions tout à l'heure, cela n'empêche pas les parents d'aller chercher les enfants ou à ces derniers de rentrer à pied.

(*Discussions croisées*)

M. le Maire.- Il s'agit d'enfants qui ont au moins 11 ans.

Je voulais donc vous parler de cette pétition que j'ai reçue, qui comporte une soixantaine de signatures.

M. Grenier.- Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. le Maire.- Trois contre : M. Cuevas, Mme Vernier-Thiémarde et Mme Gobet.

HORS COMMISSION

17. Motion de soutien au maintien de la ligne ferroviaire des Hirondelles (Dole-Saint-Claude)

M. le Maire.- Je vous lis ce texte, qui a déjà été voté à Dole.

Considérant que la ligne ferroviaire des Hirondelles relie Dole à Saint-Claude et dessert de nombreuses communes rurales, assurant un lien essentiel avec les agglomérations de Dole, Besançon et Dijon,

Considérant que cette ligne constitue un service public indispensable pour :

- L'accès aux soins et aux services hospitaliers,
- La scolarité et les études supérieures (collèges, lycées, universités),
- L'accès à l'emploi et aux services publics,
- La vie culturelle, sociale et associative de nos territoires.

Considérant que le train présente des avantages indéniables en matière de sécurité, notamment en période hivernale, par rapport au transport par bus sur des routes souvent difficiles,

Considérant que le train offre également une capacité d'accueil bien supérieure à celle des autocars, permettant de répondre aux besoins croissants de mobilité des habitants et des visiteurs,

Considérant que la ligne des Hirondelles représente une véritable valeur patrimoniale et historique pour le Jura, qu'elle fait partie intégrante de l'identité du territoire, et qu'elle est régulièrement citée parmi les plus belles lignes ferroviaires de France,

Considérant enfin que son maintien et sa modernisation répondent aux enjeux de transition écologique en offrant une alternative durable à la voiture individuelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'exprimer son attachement au maintien et au développement de la ligne ferroviaire des Hirondelles,
- de demander à l'État, à la Région Bourgogne Franche-Comté et à SNCF Réseau de garantir sa pérennité et son amélioration,
- d'inviter l'ensemble des communes du Jura et du Haut-Jura à adopter une motion similaire, afin de témoigner collectivement de l'importance de cette ligne pour l'avenir de notre territoire.

Mme Gobet.- Si, j'y vais, moi.

M. le Maire.- Ah bon ? Pas moi.

C'est évident, la scolarité, c'est très important, pour les lycéens qui descendent à Champagnole du Haut-Jura, le train est plein tous les matins et tous les soirs, et pour ceux qui vont dans d'autres lycées – quand j'étais à Besançon, je prenais le train, et j'allais même à Belfort en train – et en fac, parce qu'ils sont nombreux à prendre le train.

M. Cuevas.- Le dimanche soir, il y a du monde qui part.

M. le Maire.- Oui, les étudiants et les lycéens repartent. Les collégiens le font moins, mais beaucoup de lycéens descendent à Champagnole.

Mme Gobet.- Il est vrai que la nationale 5 est régulièrement coupée, donc ce train est très utile.

Oui. Lorsqu'il y a eu ce caillou sur la route, ce rocher qui se détachait, si nous n'avions pas eu le train...

M. le Maire.- On est beaucoup plus en sécurité dans le train que dans un autobus en hiver, c'est bien évident, voire même en été. Les accidents de train sont tout de même exceptionnels.

De plus, cette ligne des Hirondelles est magnifique, nous y tenons et elle nous est grandement utile.

Voulez-vous rajouter ou enlever quelque chose ? C'est la motion qui a été approuvée par le Conseil municipal de Dole.

Mme Gobet.- Des frais de travaux étaient prévus. Que cela va-t-il donner ? Cette ligne doit être refaite.

M. le Maire.- Je ne sais pas. La Région en parlé il y a quelques mois parce que l'État s'est déchargé de ces lignes dites « locales » sur les Régions. Il est vrai que les lignes TGV rapportent de l'argent et que celle-là coûte. Nous prenons nous aussi le TGV, nous participons.

Avez-vous quelque chose à ajouter ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre unanimité au soutien de la ligne des Hirondelles, à laquelle nous tenons.

Questions diverses

Mme Benoit.- Vous avez tous reçu aujourd’hui une invitation pour la Marche Rose le samedi 4 octobre, soit dans une semaine. J’espère que vous viendrez nous rejoindre. Il y a de beaux parcours et nous avons commandé la météo.

M. Dussouillez.- Est-ce une question ou une information ?

Mme Benoit.- C'est une information.

M. le Maire.- As-tu commandé le soleil ou la pluie ? Tu nous as dit la météo, donc nous ne savons pas.

Mme Benoit.- Le soleil.

M. le Maire.- Y a-t-il d’autres questions ou interventions ?

M. Cuevas.- On m'a interpellé hier – et je l'ai constaté ce matin – sur le fait qu'il y a pas mal de renards sur la Ville, et apparemment pas mal du côté des ateliers municipaux. J'en ai vu un ce matin sur le parking.

(*Discussions croisées*)

M. Dussouillez.- Un louvetier est dernièrement intervenu rue de la Chapelle.

M. le Maire.- Nous allons le signaler.

M. Dussouillez.- Il devait y avoir une autre intervention, mais elle a été retardée d'une semaine.

M. le Maire.- C'est où ?

M. Cuevas.- Il y en a derrière les ateliers municipaux, rue de la Londaine, rue du Spoutnik. J'en ai vu un ce matin sur le parking du contrôle technique Salvi, vers la station essence Hyper U.

(*Discussions croisées*)

M. le Maire.- Nous le signalerons pour qu'ils envoient un louvetier, il s'occupe des renards. Cela date des loups, mais c'est toujours appelé louvetier. Ils interviennent sur tous les dits « nuisibles ».

Mme Girod.- D'après toi, le renard est nuisible ?

M. le Maire.- Je ne sais pas. Avec l'échinococcose, il faut faire attention, parce qu'il y en a pas mal. Je connais des gens qui l'ont eue et j'en connais aussi qui sont morts. Il faut donc faire attention quand il commence à y avoir des renards dans les jardins, parce que ce n'est pas bon signe.

Je ne vais pas qualifier le renard de « nuisible » ou pas, mais les louvetiers sont là pour réguler cela, ce sont les seuls habilités à aller tirer les animaux.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Cuevas.- Les boulistes de la Champagnolaise m'ont demandé, maintenant que des trous ont été faits dans le terrain pour les sondages de l'hôtel, quand ils auront l'accès au terrain pour aller jouer.

M. le Maire.- Il faut que nous les voyions pour nous mettre d'accord sur les travaux à faire.

Les boulistes de la Champagnolaise...

(Discussions croisées)

Mme Bailly.- Le Carreau Champagnolais.

M. le Maire.- J'avais compris qui c'était.

Mme Girod.- Parce que les boulistes, c'est la pétanque.

M. le Maire.- Oui, c'est le club de pétanque sportif.

M. Cuevas.- Ils ne peuvent plus jouer sur le terrain, donc ils demandent quand ils pourront avoir accès.

M. le Maire.- Très bien, nous nous en occuperons.

M. Dussouillez.- Ils ont déjà été reçus.

Mme Bailly.- Oui, nous les avons déjà reçus.

M. le Maire.- Je m'étais mis d'accord avec le Président. Nous nous en occupons, nous allons faire le transfert.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*)

Mesdames et Messieurs, la séance est levée. Le prochain Conseil aura lieu le 18 novembre avec le débat d'orientations budgétaires, le suivant se tiendra le 16 décembre avec le BP 2026, puis, le 10 février 2026, nous aurons notre dernier Conseil du mandat. Il ne nous en reste plus que trois. Je vous souhaite une bonne soirée à tous.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 heures 40.

La Secrétaire de Séance,

Catherine DOUARD

Le Maire

Guy SAILLARD